

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE**

*

Ancienne Gare - Place Faure-Marchand
17390 LA TREMBLADE

*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2021

AFFICHÉ LE 17 SEPTEMBRE 2021

CS-210917-07

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

017-200077089-20210917-CS-210917-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/09/2021
Affichage : 17/09/2021

Nombre de membres :

- En exercice : 14
- Présents : 14
- Absents : 00
- Pouvoirs : 00

**CS-210917-07 REMBOURSEMENT DES TIMBRES FISCAUX DU PERMIS COTIER POUR LES AGENTS
DU SYNDICAT MIXTE**

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept septembre à neuf heures, le Comité syndical dûment convoqué le huit septembre deux mille vingt et un s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TALLIEU, Président du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre.

Après avoir été élu Président, M. CRETIN, préside la séance et constate que le quorum est atteint pour tenir la séance.

LES PRÉSENTS :

- M. BARRAUD Vincent (T)..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- Mme OSTA AMIGO Laurence (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. MATET Nicolas (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- Mme PERAUDEAU Marie-Christine (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. MARY Guy (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. LYS Jacques (T)..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. MALAGNOUX Jonathan (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. CRETIN Emmanuel (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. FERCHAUD Pascal (T)..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- Mme BALLOTEAU Claude (T)..... Communauté de commune du bassin de Marennes
- M. SERVENT François (S)
Suppléant de M. PETIT Jean-Marie (T) Communauté de commune du bassin de Marennes
- Mme LABARRIERE Fabienne (T) Conseil départemental de Charente-Maritime
- M. PROU Jean (T) Conseil départemental de Charente-Maritime
- Mme GUILLEN Ghislaine (S).....
Suppléante de M. SUEUR Christophe Conseil départemental de Charente-Maritime

En présence de :

- M. CHEVALIER Pierre-Yves Directeur du Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre

LES ABSENTS EXCUSES :

- M. PETIT Jean-Marie (T)..... Communauté de commune du bassin de Marennes
- M. SUEUR Christophe (T) Conseil départemental de Charente-Maritime

o o o o

Secrétaire de séance : *MARY Guy*

o o o o

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE
COMITE SYNDICAL DU
17 SEPTEMBRE 2021**

CS-210917-07 REMBOURSEMENT DES TIMBRES FISCAUX DU PERMIS COTIER POUR LES AGENTS DU SYNDICAT MIXTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du syndicat mixte des ports de l'estuaire de la Seudre,

Considérant la proposition de passer le permis côtier pour les agents du syndicat mixte qui ne l'avaient pas,

Considérant que selon les missions des agents le permis côtier peut être nécessaire,

Considérant que le syndicat mixte propose de financer la formation au permis côtier,

Considérant que pour une question de facilité, le syndicat mixte remboursera les timbres fiscaux achetés par les agents, c'est-à-dire le timbre fiscal de présentation à l'examen de et le timbre fiscal de délivrance du permis au tarif en vigueur,

Considérant qu'en cas d'échec au permis côtier, l'agent pourra le repasser en finançant personnellement les timbres fiscaux supplémentaires,

LE COMITE SYNDICAL

- après en avoir délibéré,

DÉCIDE

1°) – d'autoriser le syndicat mixte à rembourser le timbre fiscal de présentation à l'examen et le timbre fiscal de délivrance du permis côtier aux agents du syndicat mixte qui passeraient ce permis,

2°) d'autoriser le Directeur à signer tous documents nécessaires à l'application de cette décision.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITE -

Le Président du Syndicat Mixte
des ports de l'Estuaire de la Seudre,



Emmanuel CRETIN